



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 2 AVRIL 2024

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le mardi 2 avril 2024 à 18h01, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana.

Sont absents à cette séance, madame et monsieur les conseillers Johanne Di Cesare et André Camirand.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Geneviève Noël, greffière adjointe sont présentes.

156-04-24

CRÉATION ET EMBAUCHE AU POSTE DE SUPERVISEUR À LA RESTAURATION AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De créer le poste de superviseur à la restauration au Service des ressources humaines, à la classe 3 et aux conditions de travail prévues au Recueil des conditions de travail des employés cadres.

D'embaucher, pour une entrée en fonction le ou vers le 15 avril 2024, monsieur Eddy Lioudakis, à titre d'employé à l'essai au poste de superviseur à la restauration au Service des ressources humaines, le tout aux conditions de travail prévues au Recueil des conditions de travail des employés cadres.

Le salaire à l'embauche sera celui de l'échelon 1 de la classe 3 du Recueil des conditions de travail des employés cadres.

D'autoriser les modifications nécessaires au Recueil des conditions de travail des employés cadres.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-742-00-111.



No de résolution
ou annotation

157-04-24

APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 35-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 25 000 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE INCENDIE À SAINT-CONSTANT/SAINTE-CATHERINE – RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le règlement d'emprunt numéro 35-2024 de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries décrétant une dépense et un emprunt de 25 000 000 \$ pour la construction d'une caserne incendie à Saint-Constant/Sainte-Catherine, tel que soumis à la présente séance.

158-04-24

APPROBATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME CLIMATSOL-PLUS – VOLET 2 - RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une caserne incendie pour Saint-Constant/Sainte-Catherine mené par la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries (ci-après la « Régie »);

CONSIDÉRANT que la Régie a adopté à son assemblée du conseil d'administration du 21 mars 2024, une résolution autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme ClimatSol-Plus – Volet 2 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour la décontamination du terrain de la future caserne incendie de Saint-Constant/Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT la demande d'approbation de la démarche par chaque municipalité membre de la Régie;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le dépôt, par la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, d'une demande d'aide financière au Programme ClimatSol-Plus – Volet 2 auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) afin d'obtenir une aide financière pour la décontamination du terrain de la future caserne incendie de Saint-Constant/Sainte-Catherine.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

159-04-24

**POSITION DE LA VILLE FACE À LA PROPOSITION DE PARTENARIAT
REÇUE DE LA RÉGIE D'EXPLOITATION DU COMPLEXE SPORTIF
SAINTE-CATHERINE ET DELSON**

CONSIDÉRANT que les villes de Candiac, La Prairie, Saint-Constant, Saint-Philippe et Saint-Rémi ont reçu le 31 janvier 2023 une demande datée du 4 octobre 2022 de la part de la Régie d'exploitation du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson (ci-après la « Régie ») afin que ces villes se joignent au projet sous forme d'inclusion à la Régie ou par le biais d'un partenariat;

CONSIDÉRANT que la Régie compte construire un complexe sportif sur le territoire de la Ville de Delson et que ce dernier est voué principalement à la pratique du soccer;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant dénombre plus de 1 300 joueurs de soccer au sein du Club de soccer Roussillon et que ce nombre est en pleine croissance et que la construction d'un complexe de soccer intérieur répond à un besoin imminent dans notre région;

CONSIDÉRANT que durant les années 2017 et 2018, la Ville de Saint-Constant était avancée dans la planification de l'implantation d'un complexe de soccer intérieur sur un terrain qu'elle possédait déjà, que ce bâtiment aurait été livré à la population en 2019 au coût de 11 500 000 \$, que ce projet a été partagé à la Ville de Sainte-Catherine en 2017 et que cette dernière avait déjà fait une demande de subvention pour un projet similaire sur leur territoire et que la Ville de Saint-Constant a poursuivi la planification de son projet jusqu'à la confirmation de l'octroi de la subvention de 7 500 000 \$ à la Ville de Sainte-Catherine en 2018 dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant a abandonné son projet de complexe de soccer afin d'assurer une meilleure viabilité au projet subventionné de la Ville de Sainte-Catherine, que la Ville de Sainte-Catherine a finalement décidé de réaliser son projet subventionné sur le territoire de Delson et que les représentants de la Régie sont venus présenter aux représentants de la Ville de Saint-Constant le projet et des options de partenariat le 7 février dernier;

CONSIDÉRANT que, lors de la présentation du 7 février dernier, le plan d'affaires de ce projet n'a pas été présenté;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De demander aux représentant de la Régie d'exploitation du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson la possibilité d'obtenir le plan d'affaires de Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) avant que la Ville ne prenne sa décision dans ce dossier.



No de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.

Jean-Claude Boyer, maire

Me Geneviève Noël, greffière
adjointe